



Avenant n° 1

Convention annuelle de financement

Entre l'**Association Bordeaux Unitec**,

représentée par François SALIN
en qualité de vice-Président de l'association
ci-après dénommée Bordeaux Unitec

01/10/2014

d'une part

et la **Communauté de Communes de Montesquieu**

représentée par M. Christian TAMARELLE,
en qualité de Président de la Communauté
ci-après dénommée la Communauté de Communes,

d'autre part

Article I. Rappel - Objet et durée de la convention initiale de financement

La convention de financement a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Communauté de Communes de Montesquieu au financement du programme d'actions 2016 qui sera mené par l'association Bordeaux Unitec.

Article II. Objet de l'avenant n°1 :

(a) Modification du budget prévisionnel des dépenses pour 2016 (article II de la convention de financement initiale remplacé par le texte suivant) :

Le budget prévisionnel de l'association Bordeaux Unitec pour son programme d'actions 2016 s'élevant à 1 098 750 T.T.C, la Communauté de Communes de Montesquieu a décidé d'attribuer, pour son financement, une subvention d'un montant de 40 000 €, non révisable à la hausse.

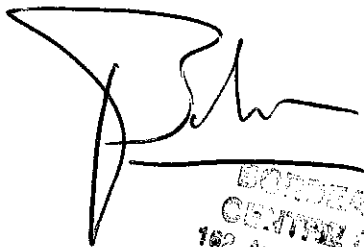
Au contraire, si le budget définitif du programme s'avérait inférieur à l'estimation initiale, la subvention serait réduite au prorata de son coût réel. Cette réduction interviendrait lors des opérations de solde de la subvention.

Fait à Martillac, le

11 JUIL. 2016

Pour l'association Bordeaux Unitec

Son vice-Président
François SALIN



BORDEAUX - UNITEC
CENTRE CONDORCET
162, Avenue du Docteur Schweitzer
33000 PIESSAC
Tél. 05 59 15 38 00 - Fax : 05 59 15 11 50

**Pour la Communauté
de Communes de Montesquieu**

Son Président
Christian TAMARELLE

